



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2026-03 du lundi 26 janvier 2026

Relatif à

STRATÉGIE CULTURELLE

2026 – 2036

&

RÉPONSE AU POSTULAT DE MARC TAVERNEY DU 30/03/2023

« Comment améliorer le soutien à la culture aiglonne ? »

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La Ville d'Aigle, forte de son dynamisme démographique et économique, se trouve aujourd'hui à un tournant décisif pour son développement culturel. La croissance de la population et l'essor des acteurs économiques ont permis à la culture aiglonne de s'affirmer comme un pilier essentiel de la vie locale. Cependant, suite à cette croissance importante, le secteur culturel nécessite aujourd'hui une organisation et structuration claire, ainsi que de nouveaux moyens humains, financiers, stratégiques et opérationnels pour pouvoir reconnaître, accompagner et développer le travail effectué par et pour la culture aiglonne.

Ce préavis marque ainsi une étape clé dans l'évolution de la politique culturelle d'Aigle, en offrant les outils nécessaires pour pérenniser et développer un secteur vital pour l'identité et l'attractivité de la commune. Il vise également à poser les bases d'un agencement optimal, entre les besoins des collectivités et les initiatives privées.

2. HISTORIQUE

Législature 2016-2021

Au printemps 2016, lors du départ du Secrétaire municipal adjoint, Michel Veyre, la Municipalité a réorganisé la répartition de ses tâches, dont celles dévolues à la culture. Corinne Moesching, déléguée à la communication reprend la tâche de la culture. Sa collaboration au sein de la commission culturelle, organe désigné par la Municipalité pour gérer l'attribution de subsides à des projets culturels locaux ou régionaux, a pu être garantie au cours de la législature 2016-2021. On retiendra notamment les développements suivants :

- La création d'un nouveau logo désignant la commission culturelle
- La mise en ligne d'un guichet virtuel sur le site aigle.ch afin d'assurer dans les meilleurs délais la réception et le traitement des demandes de soutien financier à des projets culturels et socio-culturels.
- La poursuite d'achat d'œuvres d'art pour la collection communale et la mise sur pied d'un inventaire raisonné
- Un engagement soutenu auprès d'expositions d'art annuelles en plein air telles que Spirale, Ailyos ainsi que la triennale Bex & Art
- Le lancement de « l'apéritif culture » dès 2017, sous forme de rendez-vous annuel entre la Municipalité et l'ensemble des personnes actives dans le domaine culturel à Aigle
- L'ouverture de l'Espace Graffenried, sis dans l'Ancienne Maison de Ville rénovée en septembre 2018, avec la mise sur pied d'une programmation annuelle de 6 expositions d'art sous la conduite d'une chargée d'exposition et d'une auxiliaire en médiation culturelle

- Les démarches visant à faire aboutir la création de la Fondation pour l'art et la culture (FAAC) courant 2021

Législature 2021-2026

Les développements apportés au soutien à la culture lors de la législature précédente ont fait surgir le besoin croissant de coordonner et regrouper les activités culturelles à Aigle. C'est ainsi qu'en 2022 trois entités professionnelles, l'Espace Graffenried, le Théâtre Waouw et Les Amis de la Musique d'Aigle et du Chablais (AMAC), se sont unies pour mutualiser la présentation de leurs saisons culturelles annuelles de spectacles, concerts et expositions dès la rentrée 2022-2023 (<https://aigleculture.ch/>).

Attentive à favoriser l'accessibilité aux offres culturelles qui se sont multipliées, la Municipalité a pour sa part, soumis le préavis no 2022-10 relatif à la création d'un pass culture à Aigle, dont les buts étaient les suivants :

- Encourager et démocratiser la participation à des événements culturels locaux
- Faire découvrir des acteurs culturels locaux à la population aiglonne
- Déterminer un programme culturel local
- Créer une offre inédite en matière d'encouragement à la culture

Ce pass culture, entièrement financé par la Commune, proposait à chaque détenteur-trice l'accès gratuit à 5 prestations culturelles distinctes. Ce qui représentait un investissement de 102'000 francs sur deux ans. Grâce à ce pass culture digitalisé, la Commune aurait bénéficié de l'analyse de données pour mieux définir quels étaient les types de public concernés et les choix opérés par ces derniers, ainsi que la répartition des fréquentations. Des éléments nécessaires à l'établissement, dans un futur proche, d'une politique culturelle raisonnée à Aigle pour ses habitant.es.

Cependant, le conseil communal ne parvint pas, malgré le rapport unanime et positif de la commission, à se convaincre de cet investissement et, dans sa séance du 5.10.2022, rejetait par 31 non, 21 oui et 6 abstentions, la création d'un pass culture à Aigle.

Quelques mois après ce qui a été considéré par certains comme un camouflet à la culture aiglonne, tous les groupes politiques siégeant au Conseil communal ont souhaité revenir sur cette thématique. Le 30 mars 2023, un postulat intitulé « Comment améliorer le soutien à la culture aiglonne ? » était déposé par M. Marc Taverney, et cosigné par tous les groupes. Il demandait notamment à la Municipalité que « soient étudiées les grandes lignes de la politique culturelle communale et les conditions de soutien communal à la culture et aux animations socio-culturelles ».

Pour donner suite à ce postulat, la Municipalité a accepté, dans sa séance du 16 octobre 2023, le cahier des charges et l'appel d'offres afin d'obtenir une vision à 360 degrés des pratiques et besoins pouvant faire l'objet de son futur schéma directeur culturel à court et moyen terme (horizon 10 ans). Cette démarche était appuyée par une demande de la commission culturelle, nouvellement nommée pour la législature en cours, dont la composition inclut désormais 4 expert.e.s professionnel.le.s. dans les secteurs des arts visuels, de la littérature, de la musique et des arts vivants, sur le même modèle que la commission urbanisme.

Le bureau exécutif de la commission culturelle, formé de M. Stéphane Montangero, Municipal et président de ladite commission, de Mme Marie Meneault, vice-présidente et de Mme Corinne Moesching, déléguée à la communication et à la culture et secrétaire de cette même commission, s'est chargé, sur la base des propositions fournies par la commission culturelle,

de formuler trois appels d'offres et de mener les entretiens de candidature. À l'issue de ceux-ci, le bureau exécutif a proposé d'attribuer le mandat à Mme Clotilde Wuthrich, consultante indépendante, au bénéfice d'un doctorat en anthropologie de l'art de l'UNIL. Proposition validée le 4 décembre 2023 par la Municipalité, qui lui confiait le mandat à exécuter au courant du printemps 2024.

L'analyse « Aigle culture 2036 », en vue de la mise en place d'une politique culturelle à Aigle pour les législatures 2026-2031 et 2031-2036.

Mme Clotilde Wuthrich a eu accès aux documents administratifs nécessaires à son travail. Elle a réalisé une enquête complète, grâce à des entretiens personnels menés auprès de 28 représentant.e.s des acteurs et actrices culturel.les à Aigle. Un sondage de 63 questions a également été adressé aux membres des associations culturelles aiglannes membres de l'USLA. Le bon accueil réservé à cette enquête de terrain a fourni à Mme Wuthrich toutes les données factuelles à partir desquelles son analyse s'est construite. Conformément à son cahier des charges, Mme Wuthrich a conclu son travail en formulant des recommandations pour la mise sur pied d'une politique culturelle en 5 axes stratégiques et 9 objectifs, cataloguée sous la forme de 50 mesures énoncées dans son rapport final.

Celui-ci a été remis à la Municipalité qui en a pris acte dans sa séance du 23 septembre 2024 et demandé de poursuivre les travaux de finalisation de la stratégie culturelle communale. Les participant.e.s à l'apéritif culturel ont également eu l'occasion, sous la forme d'un atelier participatif, de prendre connaissance des principaux résultats de cette enquête et d'en discuter les mesures. Quant à la commission culturelle, elle a consacré trois séances à l'étude des résultats de l'enquête, à la priorisation des mesures proposées et à la formulation d'une recommandation de plan d'action qu'elle a adressée à la Municipalité (cf. annexe 1). La commission culturelle s'est félicitée de ce que l'une des mesures urgentes préconisées par le rapport Wuthrich, à savoir la création d'un poste à part entière de délégué.e à la culture, a été remplie avec la mise au concours de ce poste par la Municipalité au début 2025. Le choix de l'exécutif s'est porté sur Mme Malena Sardi, qui a pris ses fonctions en juillet suivant avec un poste à 60%.

De manière globale, et après ce bref survol de l'historique, on soulignera que le présent préavis s'appuie pleinement et objectivement sur les mesures définies dans l'analyse menée par la consultante, en vue de la mise en place d'une politique culturelle à Aigle à l'horizon 10 ans.

3. CONTEXTE ACTUEL

Aigle connaît une augmentation significative de sa population et de ses acteurs économiques, y compris dans le domaine culturel. La ville dispose d'un tissu culturel varié, avec des institutions, associations et événements bien fréquentés.

Parmi les réalisations récentes, on peut relever les conventions de soutien communal pluriannuel aux activités culturelles lancées en 2024, et la mise en place d'un poste de Délégué.e à la culture, entièrement dédié à ce domaine, en 2025. Ces initiatives témoignent de la volonté de la Municipalité de mettre en place une structure cadre pour la culture.

Bien que le secteur soit dynamique, il reste confronté à des contraintes structurelles et financières. C'est pourquoi la Municipalité s'engage désormais à définir des objectifs précis et à adopter des mesures organisationnelles visant à renforcer l'interconnexion entre les acteurs locaux et à établir un calendrier collaboratif.

4. DESCRIPTION DU PROJET

La Municipalité propose une vision à long terme en développant une politique culturelle structurée pour les périodes législatives 2026-2031 et 2031-2036, articulée autour de cinq axes stratégiques suivants :

- Renforcer la vision et l'action culturelle de la ville
- Soutenir durablement le milieu culturel
- Fédérer les acteurs culturels
- Prioriser les infrastructures culturelles
- Valoriser la diversité des disciplines et publics

Ces cinq axes sont par ailleurs conçus de manière à renforcer la capacité d'action des différentes parties prenantes du secteur culturel, soit l'administration culturelle ; les institutions culturelles de la Ville et les autres acteurs· actrices culturel.les (collectifs et individus ; indépendant.es et associations), ainsi que les citoyen.ne.s. Les dimensions symboliques, identitaires, patrimoniales et infrastructurelles y sont par ailleurs également considérées.

Plus concrètement, ces lignes stratégiques visent à répondre à **huit objectifs**, qui seront atteints grâce à un plan d'action structuré autour de mesures hiérarchisées selon leur niveau de priorité : **urgentes, importantes et nécessaires**, comme détaillé dans le document annexé à ce préavis.

8 objectifs de la stratégie culturelle 2026-2036

- Renforcement de ressources du soutien à la culture
- Renforcement des infrastructures
- Encouragement à la diversité des secteurs culturels
- Favorisation de la mixité sociale et des spécificités du territoire communal
- Promotion de la fédération et du rayonnement culturels
- Conservation et valorisation du patrimoine artistique
- Renforcement de l'inclusion et de la participation culturelle des publics
- Encouragement pour une culture durable et sociale

Les mots structuration, pérennisation et développement résument le cœur de cette véritable première stratégie culturelle aiglonne. Les propositions suivantes sont en lien avec les 26 mesures à mettre en œuvre entre 2026 et 2036 et l'annexe 1 (plan d'action).

Nous ne donnons ici que quelques exemples afin de permettre une bonne compréhension de l'ensemble de la démarche de cette stratégie culturelle pour notre ville, de la manière dont elle est conçue et dont la Municipalité entend la mener.

Structurer l'offre culturelle :

- *Clarifier ayant droits et assurer leur mise en valeur*

Création d'un label culture « Aigle Culture » - avec logo ad hoc - en vue de l'élaboration de la nouvelle politique culturelle et instauration d'une politique d'octroi des subventions.

- *Élaborer un outil de marketing urbain culturel*

Cette initiative valorise le patrimoine de la ville, en impliquant les habitant.es dans sa transformation et en renforçant l'attractivité et l'économie.

- *Instaurer un Label Aigle culture - Journée découverte*

La journée découverte est un événement fédérateur qui valorise l'ensemble des artistes et lieux culturels aiglons, démocratise l'accès à la culture, renforce l'identité locale et dynamise la ville en attirant habitant.es et touristes.

Pérenniser l'offre culturelle :

- *Garantir une stabilité à moyen terme pour les acteurs culturels aiglons au fort rayonnement (ou majeurs)*

Pérennisation des structures ou événements phares sous forme de Conventions de soutien pour 2026

- *Assurer la transformation des Anciens abattoirs*

- Production d'un complément d'étude, formulation d'un préavis, et votation du Conseil Communal à propos de la réaffectation des Anciens Abattoirs en « Maison de la Culture »

- *Positionner le futur EEG de manière complémentaire aux autres lieux culturels*

Étude complémentaire du projet de construction de l'Espace Événements des Glariers, visant à assurer son adéquation avec les besoins spécifiques des secteurs concernés et de leurs publics. Cette démarche inclut la définition claire de son identité, de ses missions, de son mode de fonctionnement ainsi que de son budget

Développer l'offre culturelle :

- *Soutenir des projets de médiation culturelle à l'école et hors cursus scolaire*

La médiation culturelle rend la culture accessible à tou.te.s, crée un lien entre œuvres et publics, et favorise une approche inclusive qui renforce le dialogue social et le rapport au patrimoine. Elle s'appuie sur l'accompagnement des publics, des supports adaptés, des projets participatifs et des collaborations locales pour toucher des publics variés, y compris éloignés de la culture.

- *Encourager le développement des projets culturels de jeunes entre 16-24 ans*

Ce projet participatif permet aux jeunes de s'exprimer, de développer leurs compétences et leur confiance, tout en enrichissant durablement la vie culturelle, inclusive et innovante de la Ville d'Aigle.

- *Mettre sur pieds un projet de scène ouverte dans l'espace public*

Ce projet valorise les artistes émergents, favorise la participation culturelle de tou.tes, renforce les liens sociaux et redynamise l'espace public en tant que lieu de vie et de rencontres pour les habitant.es de la commune.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

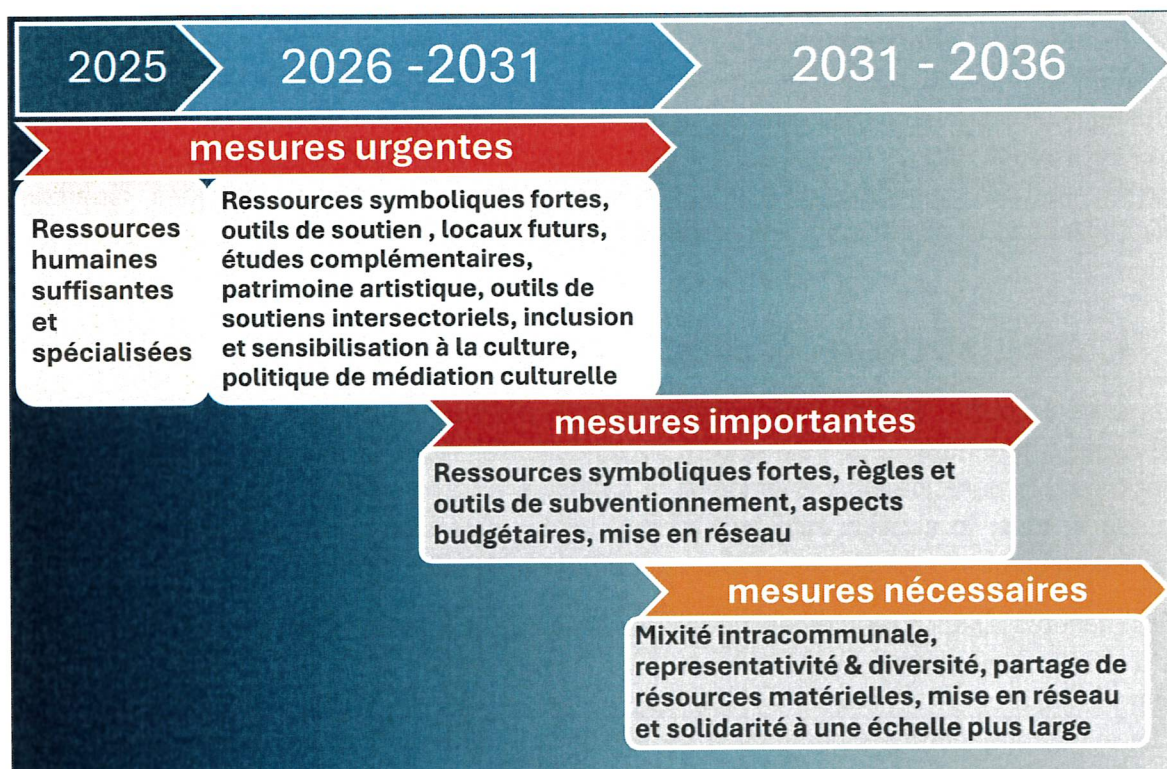
La Municipalité d'Aigle affirme sa volonté de doter la commune d'une stratégie culturelle ambitieuse, structurée et durable, en vue de renforcer l'ancrage de la culture dans le développement à long terme du territoire.

À travers cette démarche, elle entend offrir un cadre de référence clair et opérationnel pour les futures législatures, permettant aux entités politiques, administratives et aux acteurs culturels d'agir de manière coordonnée et pérenne.

La stratégie proposée repose sur des principes d'équité, d'inclusion, de rayonnement et de durabilité, et ambitionne de renforcer la cohésion communautaire autant que l'attractivité de la ville.

Par cette vision la Municipalité pose les fondements d'une politique culturelle fédératrice et structurante, au service d'une identité aiglone vivante, partagée et en constante évolution.

6. PLANNING PROVISIONNEL



Annexe 1 : plan d'action de la stratégie culturelle avec les mesures urgentes, importantes et nécessaires à adopter.

7. ÉLÉMENT DE COMPARAISON

Ce préavis s'appuie sur les recommandations issues d'une enquête approfondie (2024) menée en 2024 auprès des acteurs culturels locaux et des associations, ainsi que sur les bonnes pratiques observées dans d'autres communes suisses, notamment dans le Canton de Vaud, ici quelques exemples inspirants :

La Direction générale de la culture (DGC) agit en faveur de l'encouragement de la culture, facilite les échanges entre les institutions culturelles et favorise les partenariats. Les valeurs de la DGC sont en accord avec celles de la municipalité d'Aigle :

- Respect de la liberté de création
- Diversité des formes d'expressions culturelles
- Culture accessible à toutes et à tous, pour l'ensemble de la population
- Service public efficient et de qualité

La Conférence des villes en matière culturelle (CVC) représente les villes dans le cadre du Dialogue culturel national, une plateforme de coordination entre les différents niveaux de gouvernement en Suisse. Les membres de la CVC se réunissent pour discuter de questions liées à la politique culturelle et adoptent des résolutions sur des sujets tels que la reprise durable de la vie culturelle.

Le Bureau Culturel Vaud est un espace d'accompagnement et d'aide concrète destiné aux artistes et aux acteur·trice·s culturel·le·s. À la fois espace de travail et service de location de matériel, il constitue également un centre d'information et de conseil pour les professionnels de la culture.

Le Fonds des arts plastiques (FAP) de Lausanne est un fonds communal destiné à l'embellissement de la ville par l'achat ou la commande d'œuvres d'art, ainsi qu'à l'aide aux artistes résidant à Lausanne ou y ayant des attaches professionnelles fortes, conformément à son règlement. Grâce à son action, près de 90 œuvres sont actuellement visibles dans l'espace public, sous forme de sculptures, statues, décors muraux ou fontaines, réparties en divers lieux de la ville et dans ses établissements.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie culturelle proposée pour Aigle entre 2026 et 2036 présente un fort potentiel de développement durable tant sur le plan social qu'économique. Sur le plan social, elle favorise l'inclusion, la participation citoyenne et la cohésion à travers l'accès élargi à la culture pour toutes et tous, le soutien actif aux artistes locaux·ales, ainsi que la mise en place d'une médiation culturelle structurée, notamment à destination des jeunes.

Ces mesures visent à réduire les inégalités culturelles et à renforcer le lien social en valorisant la diversité et en encourageant la mixité. Économiquement, cette stratégie permet de stimuler l'emploi culturel, de dynamiser le tissu local par la création de labels, d'événements phares et d'infrastructures pérennes (comme la Maison de la Culture ou l'Espace Événements Glariers), tout en attirant de nouveaux publics et partenaires.

Plus largement, ces soutiens permettent la dynamisation de l'économie locale, par les acteurs locaux. De fait, la clarification de la politique de subventions et d'un fonds culturel propre contribue également à une gestion efficiente des ressources. En intégrant les acteurs culturels

dans un réseau collaboratif et en soutenant la mutualisation des ressources, la stratégie encourage des synergies durables qui renforcent l'attractivité globale sur territoire aiglon.

9. INCIDENCES FINANCIÈRES

Le budget de fonctionnement est représenté par un premier tableau Excel. Il concerne les soutiens culturels accordés en 2025 octroyés via le budget de fonctionnement, ainsi que leur évolution pour la période 2026-2036, calculée sur la base de 1,5% IPC publié par l'OFS. Cela constitue un socle de base et de référence pour la politique culturelle aiglonne.

Un second tableau Excel présente les coûts de nouvelles propositions en matière de soutien culturel, ainsi que leur évolution prévue de 2026 à 2036, pour un montant global de CHF 246'000.-

Au total, via ce préavis, c'est un montant évoluant de CHF 292'965.- (2026) à CHF 352'077.95 (2036) qui devrait être porté au budget de fonctionnement afin de poursuivre les soutiens actuels et réaliser la stratégie culturelle 2026-2036.

Ces montants seront proposés au Conseil Communal via l'exercice budgétaire et sont bien entendu sous réserve des votes des budgets annuels par le Conseil communal chaque année.

Annexe 2 : budget de la stratégie culturelle

10. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2026-03 du lundi 26 janvier 2026
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter le préavis relatif à la stratégie culturelle 2026-2036 avec son plan d'action.
2. De prendre acte du budget de fonctionnement nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie culturelle 2026-2036, budget évolutif.
3. Prendre acte de la réponse au postulat de M. Marc Taverney du 30 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire



G. Devaud



A. Décaillet

Municipal délégué : Montangero, Stéphane